



---

## CHARTRE D'UTILISATION DES JEUX VIDEO

---

### Accès au matériel et aux jeux

---

La médiathèque met **gratuitement** à votre disposition le matériel vous permettant de jouer sur une console.

Ce service est proposé à tous les usagers inscrits. Les **enfants de moins de 7 ans** doivent cependant être **accompagnés d'un adulte**.

L'utilisation du matériel tout comme l'accès aux jeux vidéo est soumis à **l'acceptation de cette charte d'utilisation** (signature demandée à la 1<sup>ère</sup> utilisation).

Les bibliothécaires sont les seuls habilités à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.

En cas de **détérioration du matériel**, vous devrez le remplacer à l'identique dans un délai de 4 semaines.

### Modalités de prêt et consultation

---

Il est possible de jouer aux jeux installés sur la console sur les créneaux proposés par la médiathèque. Ils sont limités à **une heure par jour et par personne**. Les manettes seront enregistrées sur la carte du joueur, qui peut convier d'autres personnes à jouer avec lui. Le matériel est sous la responsabilité du joueur qui a enregistré la ou les manettes.

Un catalogue de jeux est disponible sur place. Le choix du jeu, en autonomie, se fera en fonction des limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (+ 3 ans, + 7 ans, + 12 ans).

Les bibliothécaires pourront mettre fin à la séance en cas de **comportement excessif ou de non-respect des règles de fonctionnement**. Recommencer peut conduire à une exclusion temporaire ou définitive du service.



---

Nous déclarons avoir pris connaissance de la Charte d'utilisation des Jeux vidéo et nous engageons à la respecter.

À Bruz, le .....

NOM Prénom du représentant légal : ..... Signature :

NOM Prénom de l'enfant : ..... Signature :

NOM Prénom de l'enfant : ..... Signature :

NOM Prénom de l'enfant : ..... Signature :